



# AVIS

CCE 2021-1846

La vision du secteur papier, graphique  
et de l'édition concernant  
l'avant-projet de plan fédéral de  
développement durable

CCE  
Conseil Central de l'Economie  
Centrale Raad voor het Bedrijfsleven  
CRB



## **Avis**

**La vision du secteur papier, graphique  
et de l'édition concernant l'avant-projet  
de plan fédéral de développement durable**

**Bruxelles  
17.06.2021**

## Saisine

Considérant l'avant-projet de Plan fédéral de développement durable (PFDD) et l'avis du CCE (c'est-à-dire des partenaires sociaux interprofessionnels), du CNT et de la CCS de la Consommation concernant ce même avant-projet de PFDD<sup>1</sup>, les membres de la CCS « Secteur papier, graphique et de l'édition » du CCE souhaitent également se prononcer sur le contenu de cet avant-projet. Ils tiennent aussi à attirer l'attention des décideurs politiques sur quelques messages formulés dans leurs précédents avis.

## Avis

Dans le contexte de l'avant-projet de Plan fédéral de développement durable (PFDD), la CCS « Secteur papier, graphique et de l'édition » du CCE souhaite attirer l'attention sur les avis qu'elle a émis en rapport avec ce plan, conformément à l'avis du CCE (des partenaires sociaux interprofessionnels), du CNT et de la CCS de la Consommation sur le même avant-projet de PFDD.

En 2017 déjà, elle avait rendu l'avis [Travailler avec les pouvoirs publics pour une chaîne de valeur circulaire forte dans le secteur papetier, graphique et de l'édition](#).

Cet avis soulignait déjà à l'époque que l'image écologique relativement mauvaise que d'aucuns se font de la chaîne de valeur du secteur papier, graphique et de l'édition constitue une menace relativement importante pour l'ensemble du secteur. Cette image écologique négative est toutefois erronée pour le secteur européen, et en particulier pour le secteur belge du papier. En effet, le taux de recyclage atteint presque 90 % en Belgique et se situe à une bonne moyenne de 75 % dans l'ensemble de Europe. Le secteur, et les organisations qui représentent ses intérêts, devra se mobiliser davantage encore pour améliorer l'image écologique médiocre du papier en tant que support d'informations. Le public ne sait pas toujours que l'empreinte écologique des appareils numériques est souvent considérable, notamment en raison de la consommation électrique élevée de ces appareils et de leurs réseaux.

Cet avis indiquait également que le secteur du papier et du graphique investit à profusion dans de nouvelles techniques de production, telles que la technologie à jet d'encre et le « Computer-To-Print », qui permettent une réduction substantielle des rebuts et font sensiblement baisser la consommation tant des matières premières que du matériel. Ces investissements s'inscrivent dans le cadre de l'objectif d'une économie 100 % circulaire que s'est fixé le secteur du papier et du graphique. Dans cette optique, les partenaires sociaux du secteur réitèrent leur appel au gouvernement pour qu'il accélère leurs initiatives en faveur d'une transformation durable en les soutenant par des mesures (financières) concrètes.

Une autre recommandation concrète formulée dans l'avis précité concerne la demande que le gouvernement soutienne les alternatives d'emballages les plus durables, dont les emballages papier sont souvent synonyme. Pour cette raison, les partenaires sociaux plaident, dans le contexte notamment de la transposition de la directive européenne concernant la réduction de la consommation de sacs en plastique légers (UE 2015/720), pour que les sacs en papier soient considérés comme une alternative durable aux sacs en plastique. Il conviendrait donc de stimuler et non de freiner l'utilisation des sacs en papier.

---

<sup>1</sup> Avis sur l'avant-projet de plan fédéral de développement durable 2021-2025 (CCE 2021-1165, via [lien](#))

De manière générale, les partenaires sociaux du secteur du papier, du graphique et de l'édition souscrivent à l'avant-projet de PFDD, et ils sont convaincus que le papier et le carton font partie de la solution dans le cheminement vers un monde plus durable. Comme indiqué précédemment, le papier est un matériau durable. Il est issu d'une matière première renouvelable et est recyclé à un taux élevé.

**Dans ce contexte, les partenaires sociaux du secteur déplorent que la phrase suivante ait été reprise à la p. 71 de l'avant-projet de PFDD :** *« C.7.6.1.03. La signature électronique présente non seulement l'avantage d'améliorer le niveau de sécurité des transactions, avec un gain de temps et d'argent pour les entreprises, mais elle présente aussi des avantages sur le plan environnemental, notamment en termes d'économie de papier (possibilité de signer un document sans l'imprimer et suppression du stockage et de l'archivage papier) et de réduction des déplacements (possibilité de signer un document sans rencontre physique). Le cabinet d'études Forrester a estimé, dans une étude réalisée chez des utilisateurs d'Adobe Sign et publiée en mai 2017 (Total Economic Impact), que la mise en place d'un logiciel de signature électronique dans une entreprise type de 23 400 personnes épargnerait 163 000 litres d'eau, 6 400 kg de bois et 1 630 kg de déchets sur un an. »*

Cette phrase suggère que la contribution potentielle du papier, en tant que matière première renouvelable, à ce plan est mal comprise et que le papier est considéré à tort comme nuisible à l'environnement afin de promouvoir les signatures numériques. Les partenaires sociaux du secteur ont du mal à comprendre qu'une étude publiée par Adobe, l'entreprise qui veut vendre comme produit et donc promouvoir la signature numérique, soit avancée comme argument dans le PFDD. Les hypothèses et les méthodologies utilisées dans le cadre de cette étude ne sont pas connues. Aux yeux des partenaires sociaux, ce type d'étude ne peut pas être utilisée dans un plan officiel pour étayer un argument. Les partenaires sociaux se demandent également si une entreprise de 23 400 travailleurs est une entreprise moyenne pour la Belgique. Ces chiffres donnent une image déformée de la situation.

Toutes les entreprises productrices de papier en Belgique sont certifiées FSC et/ou PEFC. Cela signifie qu'elles n'utilisent que des fibres provenant de bois issu de forêts gérées durablement ou du recyclage de vieux papiers. De plus, le bois utilisé pour fabriquer le papier est un déchet de bois provenant de forêts gérées durablement, de scieries ou de l'industrie du meuble. Selon les partenaires sociaux du secteur, les affirmations de l'étude sont erronées et préjudiciables à son activité.

D'autres études ont montré que les solutions numériques consommaient également de l'énergie. Par exemple, une étude de l'ADEME (Agence de la transition écologique de la République française) a calculé que chaque e-mail envoyé avec une pièce jointe de 1 Mo émet 19 g de CO<sub>2</sub>. En outre, le consommateur peut très bien trouver plus utile et plus pratique d'imprimer l'e-mail ou la pièce jointe. Or, l'empreinte écologique d'une imprimante à usage domestique est nettement supérieure à celle d'une presse professionnelle. Dans ce cas, l'impact sur l'environnement est donc plusieurs fois supérieur à celui de l'envoi d'une lettre imprimée par un professionnel.

Le PFDD souhaite à juste titre promouvoir les objectifs de développement durable de l'ONU, mais il doit le faire avec des arguments équilibrés. Il n'est pas objectif d'évaluer négativement le papier fabriqué à partir de matières premières renouvelables et de donner parallèlement une évaluation positive de l'électronique produite à partir de matières premières extraites dans des régions du monde qui enfreignent certains droits sociaux et environnementaux. **Par conséquent, la CCS « Secteur papier, graphique et de l'édition » du CCE demande que ce passage concernant la signature électronique soit supprimé du PFDD et que chaque solution soit évaluée en tenant compte de ses avantages et de ses inconvénients.**

Il est à noter que les avis suivants relatifs aux secteurs de l'imprimerie et de l'édition sont pertinents dans le cadre du PFDD :

- Lignes de force pour un avenir durable du secteur de l'imprimerie
- Lignes de force pour un avenir durable du secteur de l'édition
- Un avenir durable pour l'édition et le secteur papetier et graphique
- Prenez soin des médias (locaux) et ils seront le levier de la relance du tissu social et économique (local)